

Droits de l'homme et psychothérapie

*Communication de maître François-Henri Briard **

Assemblée nationale, 25 juin 1998

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Député,
Mesdames et Messieurs les Professeurs,
Chers Docteurs,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis psychothérapeutes,

Lorsque votre président m'a prié de réfléchir à la question des relations qu'entretiennent les droits de l'homme et la psychothérapie, j'ai un instant de raison cru qu'il s'agissait d'une boutade singulière, tant il est évident que nul parmi vous ne songerait à contester la pertinence, la nécessité et l'actualité des droits de la personne humaine, notamment dans votre exercice professionnel quotidien, siège du respect, de l'écoute et de la délicatesse.

Pourquoi parler de l'évidence ?

Mais un peu plus tard, quand il m'a été donné de réfléchir pour vous et avec vous au contenu de cette déclaration des droits de la psychothérapie, j'ai compris que la matière était en définitive sérieuse et délicate, qu'elle invitait à une réflexion forte et que votre profession était particulièrement concernée par la problématique de la dignité humaine.

La tentation aujourd'hui est bien sûr de vous livrer mon analyse de cette déclaration des droits, vous expliquer son inspiration et ses finalités, vous dire ce qui, dans cette plume que vous avez bien voulu me faire partager, m'est apparu essentiel ou secondaire, incontestable ou susceptible de discussion... Mais nous aurons plus tard tout loisir de parler du respect de l'intégrité de la personne, de la non-discrimination, du libre choix, de l'égalité des méthodes, ou encore du secret professionnel.

Plutôt qu'un exercice académique aride, je préfère vous proposer de parcourir en quelques minutes les contours d'une question plus singulière, en forme d'essai libre, qui est celle de la parenté entre les droits de l'homme et la psychothérapie : qu'y a-t-il de commun entre les deux notions ? Quelles relations entretiennent-elles ? Que partagent-elles ?

Vous verrez que ces interrogations ne sont pas vaines. En y réfléchissant paisiblement ces derniers jours sous le ciel d'Aristote, dans la lumière éteinte de la Méditerranée, je suis même parvenu à me convaincre que c'est là que se trouve l'une des clefs, la plus essentielle peut-être, pour comprendre votre profession, sa spécificité et sa grandeur humaine.

L'homme

L'homme, c'est tout d'abord, sans doute possible, ce que partagent la psychothérapie et les droits individuels, le plus souvent regroupés sous le vocable paradoxal de libertés publiques : l'homme dans ses doutes et ses certitudes, ses déchirements et sa vulnérabilité, l'homme dans sa plénitude et sa grâce de vivre.

La personne humaine est au centre de toutes les théories des droits de l'homme et de leur mise en œuvre : elle est la préoccupation unique, vivante et évolutive des droits et libertés individuels.

L'homme est aussi votre exclusif souci, votre œuvre quotidienne, et il l'est doublement : par l'ascèse et le travail accompli sur vous-même ; par le lien éthique qui ensuite s'établit avec votre patient.

L'homme vivant est le don précieux qui vous est fait, à vous hommes et femmes psychothérapeutes, dans l'exacte mesure des droits fondamentaux de la personne humaine.

L'universalité

L'universalité est désormais bien ancrée dans le champ des droits de l'homme : le parvis du Trocadéro, sur lequel nous serons ce soir, ne s'adresse pas à Paris ou à la France. Il parle au monde, à tous les hommes, de toutes races, croyances et conditions.

Cet universalisme, vous le savez, était présent en demi-teinte dans la déclaration d'indépendance américaine et dans les amendements à la constitution fédérale. Il fut beaucoup plus marqué dans les déclarations françaises, notamment dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui procède de la doctrine des droits naturels. Et il a trouvé son accomplissement dans deux textes internationaux majeurs : la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, et la Convention européenne des droits de l'homme, dont vous savez qu'elle est assortie d'un dispositif de garantie et de sanction unique au monde.

Cet universalisme de la personne humaine vous le partagez pleinement, à la fois dans la définition que vous avez voulu donner à votre profession et dans votre pratique quotidienne.

Par la variété de vos écoles et de vos pratiques, sans distinction raciale, philosophique, sociale ou religieuse, vous soignez la psyché de l'homme unique. Et votre activité n'est au service que d'un seul genre

humain, dans sa merveilleuse et infinie diversité sans doute, mais aussi et surtout dans son universalité.

Les droits et les devoirs que vous proclamerez ce soir ont une portée générale. Ce sont des principes universels.

Là encore, votre parenté avec les droits de l'homme est forte et intime.

Le combat

Les praticiens des droits de l'homme savent que leur vie est une lutte quotidienne.

Malgré les déclarations nationales et internationales et en dépit des avancées constantes de l'État de droit dans les nations contemporaines, il faut combattre sans relâche contre cette faille immonde qui fascinait Mika Waltari, contre la violence sur l'homme qui court à travers l'histoire, sous le vernis du développement et de la civilisation.

C'est une lutte de nature différente mais néanmoins comparable que réalise la thérapie de l'esprit. La progression est parfois si difficile, même si elle est partagée par le praticien et son patient. Il faut combattre sans relâche la souffrance morale et son cortège de conséquences, éliminer sans l'aide de la pharmacopée tout ce qui, dans l'existence d'un être, déchire l'harmonie de l'âme et la paix du cœur.

N'êtes-vous pas, chers amis médecins, psychiatres, psychothérapeutes, psychanalystes et

Droits de l'homme et psychothérapie

On se reportera, ici, à l'article que Jacqueline Bonneau a consacré dans le numéro 11 du *Journal français de psychiatrie* aux méthodes de la Fédération française de psychothérapie pour s'assurer d'une légitimation par le biais d'une homologation AFNOR et des conclusions de ce dossier. Elle y évoque aussi ce rassemblement du 25 juin 1998 sur le parvis du Trocadéro qui se conclut par la déclaration des droits à la psychothérapie

* Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

psychologues, combattants de l'unité et guérisseurs des passions, pour vous-même et pour autrui ?

La psychothérapie et les droits de l'homme appartiennent au combat pour la paix, à la recherche inlassable de l'avènement de la personne et de sa plénitude, à la lutte pour la grâce et contre la pesanteur.

La civilisation

Dans les théories des droits de l'homme, si diverses soient-elles, un trait commun demeure : la liberté est considérée à la fois du point de vue de sa finalité individuelle – c'est le domaine de la sphère privée, de l'épanouissement personnel et de l'autonomie de la personnalité – mais aussi au regard de sa fonction collective au sein de la famille, du groupe, de la société.

Les droits de l'homme ont une finalité sociale, qui favorise l'harmonie de la vie et crée des obligations particulières pour les États. C'est en quelque sorte la participation sociale du monde antique, dont la mort de Socrate a constitué l'aboutissement extrême, par rapport à l'autonomie individuelle de Montesquieu.

La psychothérapie connaît cette même dualité. Votre travail est orienté vers la personne individuelle, son autonomie et sa vie intérieure. Mais en même temps, il contribue à une meilleure insertion dans la vie sociale ; il conduit l'individu à modifier sa relation aux autres ; il apporte une connaissance plus profonde, plus fine et plus respectueuse de l'altérité.

Puis-je même aller jusqu'à vous dire ce que je pense profondément ? Certains comportements extrêmes en matière religieuse ou dans le domaine de la vie politique – voyez l'histoire des totalitarismes modernes et de leur chefs – me paraissent relever de névroses personnelles et de situations psychotiques, conduisant certains êtres à l'obscurantisme, à l'intolérance, à la violence ou à la discrimination.

Tout ce que vous faites dans votre vocation de psychothérapeute pour la clarté et la paix intérieure de vos patients rend un service éminent à la vie sociale, à la règle de droit, à la démocratie et à la civilisation.

Ici encore, psychothérapie et droits de l'homme se rejoignent.

La liberté

Last but not least : il me faut enfin parler de la liberté, cœur névralgique des droits de la personne humaine.

Aux yeux de l'homme de loi, la liberté n'existe que si elle est protégée dans son exercice, si elle est juridique et déterminée par rapport à autrui, conçue, comme le disait René Capitant, comme une créance sur les autres membres de la collectivité.

Mais pour le juriste aussi, la liberté, les libertés, dans leur essence, ne sont pas normatives : avant d'être attachée à la licéité, avant d'être droit de faire, la liberté est d'abord une absence de contraintes, très exactement au sens où l'entendait Hayek, contraintes extérieures et intérieures.

Et parce qu'il considère que la liberté peut être définie comme l'état optimal de facultés et de choix offerts à un individu, le juriste des droits de l'homme rejoint l'esprit et la vie intérieure de l'être, là où agit précisément le thérapeute de la psyché.

Avez-vous plus grand idéal, Mesdames et Messieurs, que celui de rendre vos patients vraiment libres, en vérité avec eux-mêmes, affranchis de toutes ces ser-

vitutes qui peuvent asservir le cœur de l'homme, aliéner son esprit, obscurcir son âme ?...

Avez-vous plus forte ambition, vous qui, davantage que d'autres, vous adressez au moi conscient et ne négligez jamais la réalité globale de la vie temporelle de ceux que vous écoutez et que vous soignez, que ceux-ci puissent dire un jour : grâce à votre aide et à votre compétence, je suis un être devenu libre parce que ma vie a un sens, parce que je sais ce que je veux, parce que je me connais, que je suis enfin libéré des forces obscures et que la joie, source de clarté et de bonheur, est au fond de moi ?

Dans la liberté humaine, par elle et pour elle, psychothérapie et droits de l'homme travaillent à un même idéal, qui les unit étroitement.

Il me faut conclure cette esquisse, achever cet essai qui mériterait sans doute, en d'autres temps et d'autres lieux, une fresque immense où juristes et psychothérapeutes pourraient donner libre cours à leur réflexion.

Au cours de ces quelques minutes, j'ai désiré vous faire partager ma conviction : il existe une parenté étroite, profonde et forte entre la psychothérapie et les droits de l'homme.

Chacun est le miroir et la garantie de l'autre : pas de démocratie sans liberté de l'esprit ; pas de thérapie libre sans protection démocratique et respect de l'individu.

Mais au-delà ?

Au-delà, il y a une certitude plus essentielle encore, en forme de noyau central, que j'offre à votre réflexion : les libertés de l'esprit, liberté de pensée, liberté religieuse, liberté de conscience, liberté d'opinion, et peut-être liberté d'aimer, la plus grande et la plus précieuse, ne peuvent exister réellement, dans le for intérieur de l'être, que si celui-ci, à l'égard de lui-même, toutes souffrances apaisées, toutes confusions dissipées, est vraiment libre, dans la mesure de la réalité de son existence, de porter le choix qui lui appartient, non pas de penser et de dire ce qui est vrai mais de penser et de dire ce qu'il croit vrai : c'est l'admirable « coexistence des vérités » dont parle Max Pages.

Si vous deviez ne retenir qu'une seule pensée de mon propos, la voici : c'est la liberté de l'autonomie intérieure qui conditionne toutes les libertés de l'esprit et du cœur humains.

Lorsque l'on a compris cela, lorsque l'on mesure l'importance déterminante de la liberté intérieure, liberté des libertés, et votre responsabilité, à vous, psychothérapeutes, dans cette œuvre prodigieuse, alors il devient clair que vous dessinez le visage de l'humanité libre.

À vous, bâtisseurs de paix et artisans de liberté, je dis :
Que vive l'homme libre !
Que vive la psychothérapie !

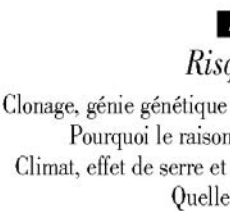
ESPRIT

☎ 01 48 04 08 33
www.esprit.presse.fr



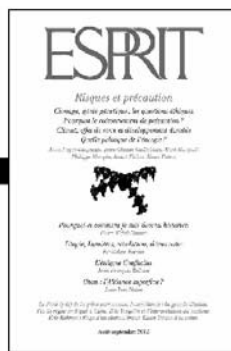
Juillet 2004

Divorce : idéal du consentement ou peur du conflit ?
Le divorce : silences autour d'une passion de masse
Droit au divorce et théologie du mariage chez John Milton
Mariage et divorce : l'envers et l'endroit du contrat



août-septembre 2003

Risques et précaution
Clonage, génie génétique : les questions éthiques
Pourquoi le raisonnement de précaution ?
Climat, effet de serre et développement durable
Quelle politique de l'énergie ?



Janvier 2003

Fins de vie : un temps pour quoi ?
Demandes d'euthanasie et soins palliatifs :
l'invention du mourant

